

### Le balisage de la boucle et de ses variantes

Ces panneaux jaunes vous indiquent que vous vous situez sur le Chemin des Galibots. Ils vous permettent de vous localiser et de vous diriger. Des flèches directionnelles mentionnent les distances vous séparant des communes traversées ainsi que les principaux cœurs de nature.



Afin d'assurer la continuité de la boucle, le Chemin des Galibots emprunte sur quelques communes des sections de voirie. Pour vous guider, suivez ce marquage au sol blanc sur fond vert.

Vous trouverez également en périphérie du tracé du Chemin des Galibots et de ses variantes, un fléchage des itinéraires pour y accéder.



### REGLEMENTATION EN VIGUEUR



**Ne cueillez pas les fleurs.** Elles sont belles. Certaines sont rares et ont besoins de leurs graines pour se reproduire et fleurir l'année prochaine.



**Véhicules motorisés interdits.** Ce chemin est exclusivement réservé aux modes de déplacement doux : piéton et vélo.



**Ne dégradez pas ce lieu.** Emportez vos déchets.



**Le camping sauvage est interdit.**



**Nos amis les chiens sont les bienvenus s'ils sont tenus en laisse.**



**Attention aux incendies.** Feux de camps et barbecues interdits.

### Les bonnes pratiques à vélo

Le Chemin des Galibots est également fréquenté par les piétons. Il faut donc être très vigilant. Par ailleurs, le vélo est un véhicule au même titre qu'une voiture. Son utilisation requiert de connaître les principes fondamentaux du code de la route :

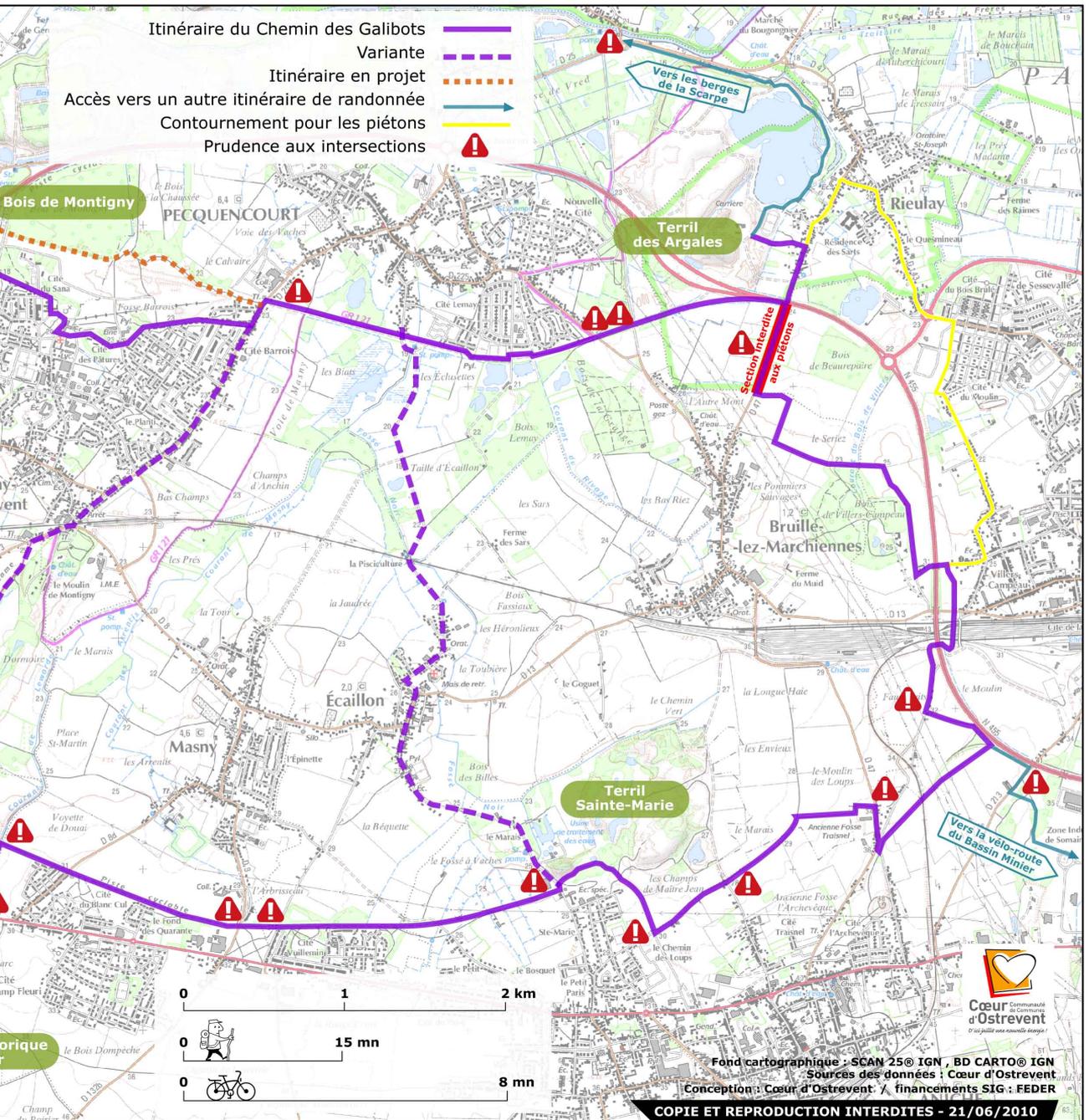
- Respectez les « stop » et « cédez le passage » et mettez le pied à terre à chaque intersection avec une route départementale ou communale,
- Ne roulez pas sur les trottoirs,
- Ne restez pas dans l'angle mort d'un véhicule,

et ne doublez ja

- Ne surprenez route, signalez et efforcez-vous rectiligne,
- Restez vigilant, autres usagers,
- Prenez votre des voitures en ouvertures de p
- Attention à l'é
- Portez votre

# Le Chemin des Galibots

## Itinéraire de randonnée cycliste



- Ne doublez jamais un camion par la droite,
- Ne surprenez pas les autres usagers de la route, signalez vos changements de direction et efforcez-vous de garder une trajectoire rectiligne,
- Restez vigilant et anticipez les réactions des autres usagers,
- Prenez votre place, ne roulez pas trop près des voitures en stationnement, afin d'éviter les ouvertures de portière,
- Attention à l'état de la chaussée,
- Portez votre regard loin devant vous afin

- d'éviter les obstacles imprévus (enfants, sorties de garage, chiens...),
- Lors de vos déplacements en groupe, roulez en file indienne,
- Entretenez votre vélo et équipez-vous pour vous déplacer en toute sécurité,
- Veillez à vous rendre visible la nuit par un éclairage (obligatoire) et une chasuble réfléchissante (conseillée),
- Au feu rouge, utilisez le sas vélo.
- Et restez « zen » et courtois en toutes circonstances.

### Respectez le travail des agriculteurs

Le Chemin des Galibots emprunte des chemins privés dont l'usage premier est la desserte des terrains agricoles. Ceux-ci appartiennent à des Associations Foncières de Remembrement (AFR) avec lesquelles le Cœur d'Ostrevent a signé une convention pour permettre le passage des randonneurs (piétons et cyclistes).

Néanmoins, la circulation des engins agricoles reste prioritaire. Merci de respecter les règles de sécurité qui s'imposent.